

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 15 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 29 octobre 2019, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.  
Nombre de conseillers en exercice : 10

**Présents : 8**

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Michel BRUN, Nicole FAURE, Julien FIAT, Monique FIAT, Gilles GUINARD, Marcel RUINAT

**Absents excusés : 2**

Morgan FAURE  
Émilie SALVI

**Procurations : 0**

**Votants : 8**

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

### **Délibération n°20191115-09 : Opérations de cessions/divisions hameau de La Poyat : régularisations emprises voies communales**

Madame le Maire expose au Conseil municipal les deux opérations de régularisation des emprises de voies communales en cours sur le hameau de La Poyat.

**Régularisations cadastrales sur les parcelles B998, B999 et B1000**

Cette opération concerne la « voie nouvelle », désormais dénommée « impasse des chevreuils », pour laquelle la Commune avait bien acquis le foncier concerné, mais sans effectuer la régularisation auprès des services du cadastre afin que son emprise apparaisse comme une voie communale (devienne du « non-cadastré »).

**Régularisations cadastrales autour de la parcelle B1311**

Cette opération concerne la voie communale qui descend sous la mairie, désormais dénommée « chemin du Moulin-des-Mettes », ainsi que le chemin communal qui le continue jusqu'au hameau du Pont-des-Oulles, et les propriétés privées qui jouxtent ces voies. Il s'agit notamment de faire correspondre les plans avec la réalité des constructions et limites de propriétés visibles sur le terrain.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**demande** que soient précisés certains points avec géomètre et les propriétaires concernés,  
et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de ces décisions.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le Maire,**  
**Nicole FAURE**